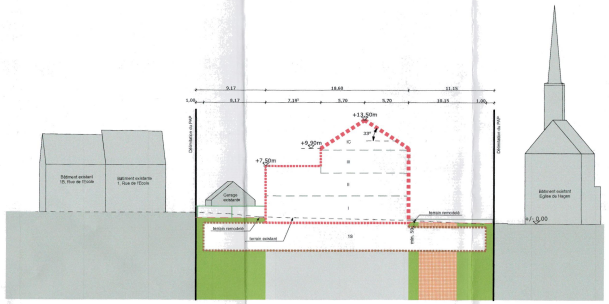

COUPE A-A 1:250

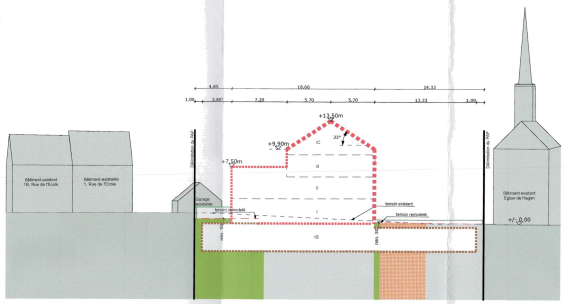

COUPE B-B 1:250

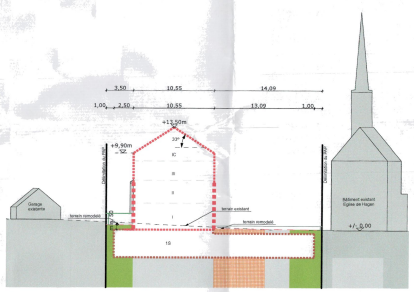

COUPE C-C 1:250

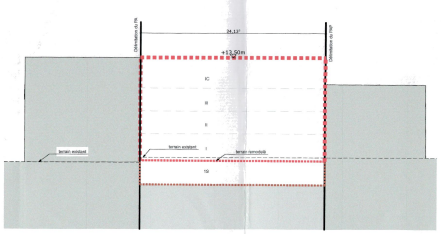

COUPE D-D 1:250

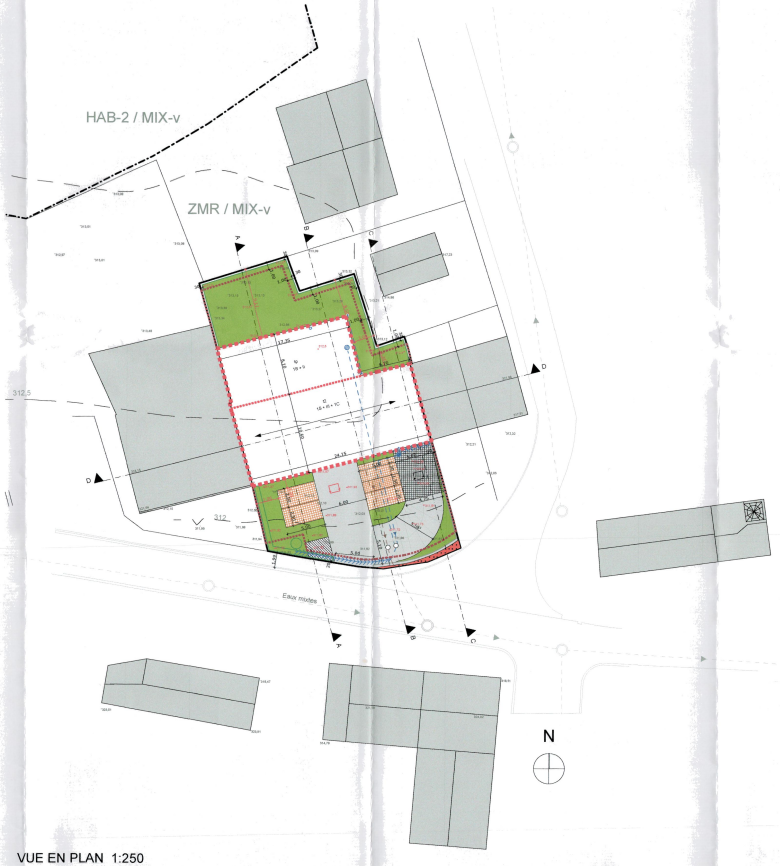

VUE EN PLAN 1:250

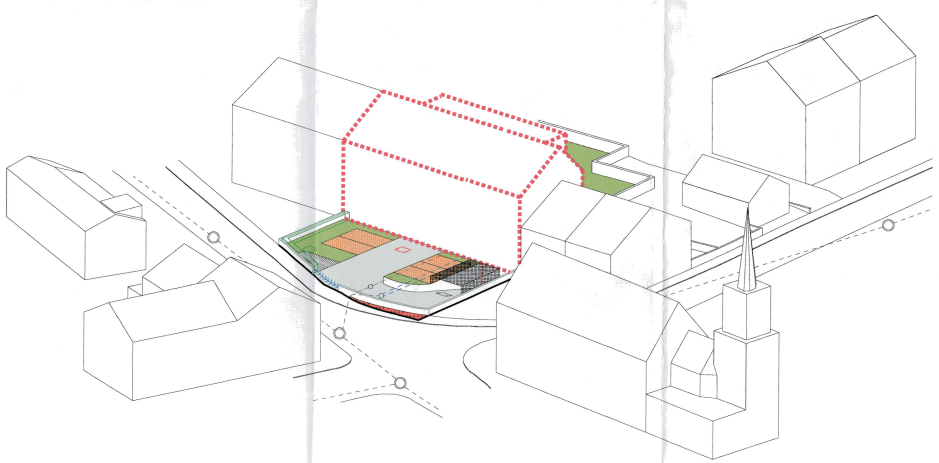

AXONOMETRIE - SANS ECHELLE

LOT		8 ares 92	
-	401 m²	-	1300 m²
715 m²	1 - mb	-	7 - c
t2(30°- 35°) tp	ha - 7,50 hc - 9,90 hf - 13,50	-	1S+III+1C

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT/ÎLOT				
surface d'emprise au sol (m2)	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot (ares)
surface du scellement du sol (m2)	max.		min.	max.	surface constructible brute (m2)
type de toiture			min.	max.	type et nombre de logements
		max.	min.	max.	nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions — hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG

délimitation du PAP
délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

terrain existant
terrain remodelé

Nombre de niveaux

I, II, III,... nombre de niveau pleins
+1,2,...R nombre d'étages en retrait
+1,2,...C nombre de niveaux sous combles
+1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteurs des constructions

hc-x hauteur à la corniche de x mètres
ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

x-mi x maisons isolées
x-mj x maisons jumelées
x-mb x maison en bande

Types et nombres de logements

x-u x logement de type unifamilial
x-b x logement de type bifamilial
x-c x logement de type collectif

Formes de toiture

tp toiture plate
tc(r%-c%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupe)

alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites des surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour dépendances
limites des surfaces constructibles pour dépendances
limites des surfaces constructibles pour constructions souterraines
limites des surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots/îlots

lot projeté
îlot projeté
terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixte des fonctions

min.x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
x%-y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

espace vert privé
espace vert public
aire de jeux ouverte au public
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisé
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton/ plate cyclable/ zone piétonne
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
haie projetée / haie à conserver
muret projeté / muret à conserver

Servitudes

servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fossé ouvert pour eaux pluviales

Divers

accès garage
accès piétons
Rampe d'accès à ouvrir autant que possible
Côtes à titre indicatif
Parties du bâtiment possédant différentes caractéristiques (hauteur / nombre des niveaux)
Regard (emplacement des regards est à titre indicatif)
espace pouvant être dédié au stationnement pour poubelles,roles et poussettes
Délimitation entre les parties A et B

Référence: 19826/69C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 27/11/2024
Le Ministre des Affaires Intérieures
Léon Gloden

INDICE:	DATE:	MODIFICATIONS:	DESS.
A			
B			
C			
D			
E			
F			
G			
H			
I			

BONIFAS ARCHITECTURE
T +352 26 10 29 60
F +352 26 10 29 61
www.bonifas-architectes.lu
15, rue des fleurs
L-8391 Noupelt

MAITRE D'OUVRAGE:
M. Dario Aviano
37, Rue Principale
L-8365 Steinfort

PROJET:
PAP "37A, Rue Principale"

OBJET:
PARTIE GRAPHIQUE

DATE:	STADE:			
18.09.24	AUTORISATION			
INDICE	ECHELLE:	PLAN N°:	FORMAT	C.P.
	1:250	066_230208_PAP	A0	AL

IMPRIMÉ LE: 18.09.24